

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 59_CC_2019_CCDS

DELIBERATION RELATIVE AU PLAN DE CONVERGENCE – CONVENTION PLURIANNUELLE ADEME/CCDS POUR L'ANNEE 2019

Séance du 29 août 2019

Date de convocation : 22 août 2019 - 2^{ème} convocation

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-neuf août à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Jean-Etienne ANTOINETTE Claudine CAILLOT, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Line LETARD, Justine MINDJOUK-SAIBOU

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Justine MINDJOUK SAIBOU
Denis BURLLOT à Emilie VENTURA-CLET
Vanessa BOIS-BLANC CHASE à Edgard CHOCHO
Enrico WILLIAM à Christian PITTA
Wansy JEAN-FORT à François RINGUET
Céline ZULEMARO à France CLET-COURAT

Absents non excusés :

Stéphane Antoinette, Pierre HO-WEN-SZE, Sylvio BOCAGE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Annick LEVEILLÉ-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Myriam MARIN, Armide MATTHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacqy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer (EROM) reconnaît aux populations des outre-mer le droit à l'égalité réelle au sein du peuple français. Elle a pour objectifs de résorber les écarts de développement économique, social, sanitaire, de protection ainsi que les écarts de valorisation environnementale, de diminuer les différences d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture, aux services publics, aux nouvelles technologies et à l'audiovisuel entre le territoire hexagonal et les différents territoires d'Outre-Mer. Elle vise également à réduire les écarts en termes de niveaux de vie et de revenus.

Dans son article 7, la loi EROM définit le plan de convergence et de transformation comme instrument de mise en œuvre. Celui-ci fixe les orientations et précise les mesures visant à déployer de manière opérationnelle les objectifs susmentionnés. Le plan de convergence et de transformation a donc pour objectif de partager une stratégie de territoire de moyen terme entre l'État, la CTG et les EPCI.

En application de l'article 9 de la loi, il est décliné sous forme de contrat de convergence assorti d'un plan d'actions opérationnel visant à définir, cofinancer et mener à terme des projets permettant de réduire les écarts de développement constatés entre la Guyane et l'hexagone. Le plan de convergence et de transformation embrasse donc les enjeux majeurs du territoire et les préoccupations des habitants, tels que l'emploi, l'eau, les déchets, les transports, ou encore l'attractivité du territoire. Il s'appuie sur les différents documents de planification du territoire.

Enfin, le plan de convergence et de transformation s'établit sur 10 ans et verra s'adosser un premier contrat de convergence et de transformation qui a vocation à remplacer le Contrat de Plan État Région (CPER) actuellement en vigueur 2015/2020.

Ainsi, au titre des enjeux liés à l'environnement et notamment liés à la gestion des déchets et l'économie circulaire, l'ADEME participe au Plan de Convergence et le décline sous la forme d'une convention pluriannuelle ADEME/EPCI dans la continuité du CPER 2015-2020 (clôturé au 31/12/2018).

Projets inscrits au titre du contrat de convergence – Année 2019 pour la CCDS :

ACTIONS	Montant de l'opération	ADEME	dont budget de subventions	EPCI	Autres dont CTG – FEDER/FEADER
Stockage					
CCOG - Etudes et travaux éco-carbets	1 000,0	200,0	200,0	200,0	600,0
sous total stockage	1 000,0	200,0	200,0	200,0	600,0
Collecte					
CACL - déchetterie Cayenne	1 300,0	650,0	650,0	390,0	260,0
CCEG - Etude Qual de Transfert de St Georges vers déchetterie	100,0	70,0	70,0	30,0	-
sous total collecte	1 400,0	720,0	720,0	420,0	260,0
Valorisation locale					
CCDS - plate-forme de compostage de Kourou (travaux/hors équipement)	1 582,9	791,5	791,5	474,9	316,5
sous total valorisation loc.	1 582,9	791,5	791,5	474,9	316,5
TOTAL	3 982,9	1 711,5	1 711,5	1 094,9	1 176,5

Plateforme de compostage (hors équipement)	Taux d'aide	Montant de l'aide (en €)
ADEME	50 %	791 456,00
FEDER	20 %	316 582,00
Autofinancement (CCDS)	30 %	474 874,00
TOTAL	100%	1 582 912,00

Ainsi, par la présente je vous demande de bien vouloir délibérer :

- DESIGNER le Président signataire du contrat de convergence avec l'ADEME pour la période 2019/2020
- APPROUVER le budget prévisionnel 2019 ainsi que le plan de financement correspondant au titre du projet de construction de plateforme de compostage
- INSCRIRE l'opération dans le budget de la CCDS pour l'année 2019
- AUTORISER le Président à signer le contrat de convergence et les tableaux d'affectations relatives au secteur des déchets et de l'économie circulaire pour la période 2019/2020 ainsi que toutes les pièces y afférant. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L.5211-5 II ;

Vu la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Considérant que la Communauté de Communes des Savanes est compétente en matière de gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 la Communauté de communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communes membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 18 juillet 2019 ;

Vu le rapport de présentation;

Après avoir délibéré,

À la majorité des membres présents,

ARTICLE 1er : DONNE ACTE de son rapport à M. le Président,

ARTICLE 2 : DESIGNER le Président signataire du contrat de convergence avec l'ADEME pour la période 2019/2020

ARTICLE 3 : APPROUVER le budget prévisionnel 2019 ainsi que le plan de financement correspondant au titre du projet de construction de plateforme de compostage

ARTICLE 4 : INSCRIRE l'opération dans le budget de la CCDS pour l'année 2019

ARTICLE 5 : AUTORISER le Président à **SIGNER** le contrat de convergence et les tableaux d'affectations relatives au secteur des déchets et de l'économie circulaire pour la période 2019/2020 ainsi que tous les actes y afférents.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 06

Nombre de votants : 19

Pour : 13 (dont 6 procurations)

Contre : 06

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 29 août 2019

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,
Le 2^{ème} Vice-Président, par délégation,



Joëlle JERSIER

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: mardi 10 septembre 2019 15:52
À: Yalémi TIOUKA; Joëlle JERSIER
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20190910-17805.xml; 973-200027548-20190829-59_CC_2019_CCDS-DE-1-2_17782.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>
Envoyé : mardi 10 septembre 2019 15:10
À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>
Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-09-10(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 59_CC_2019_CCDS

Objet acte: RELATIVE AU PLAN DE CONVERGENCE - CONVENTION PLURIANNUELLE ADEME/CCDS POUR L'ANNÉE 2019

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 973-200027548-20190829-59_CC_2019_CCDS-DE
